

**Conseil communal  
Echandens**

**Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019**

**Ordre du jour :**

**Appel**

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des procès-verbaux des séances du
  - a. 7 octobre 2019
  - b. 4 novembre 2019
3. Préavis N° 09/2019 – Renouvellement du taux d'escompte ;
4. Préavis N° 10/2019 – Budget 2020
5. Préavis N° 11/2019 – Crédit complémentaire au préavis 07/2014-1 : dépollution de la parcelle N° 1111 ;
6. Préavis N° 12/2019 – Demande de crédit pour la transformation des locaux du bâtiment de la Place du Saugey 6 ;
7. Election de la Commission de Gestion 2020 ;
8. Communications municipales ;
9. Communications du Bureau ;
10. Divers et propositions individuelles ;
11. Paiement des indemnités

Le Président, M. Daniel Dietrich ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il précise que M. Peter Rothrock arrivera avec un peu de retard et annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

MM. Sébastien Baconnier, Edy Bridy, Philippe Diserens, Francisco Fiol, Yann Gyger

Non-excuse : M. Jacques Spengler

**Appel**

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Daniel Dietrich demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **2. a. Adoption du Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019**

M. Daniel Dietrich demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV du 7 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **2. b. Adoption du Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019**

M. Daniel Dietrich demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV du 4 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **3. Préavis N° 09/2019 – Renouvellement du taux d'escompte**

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic et responsable de ce préavis, qui n'a rien à y ajouter.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion sur le préavis N° 09/2019.

Personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal N° 09/2019
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'arrêter le taux d'escompte à 6% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2020 et ce pour une année.

### **4. Préavis N° 10/2019 – Budget 2020**

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic et responsable de ce préavis, qui présente un complément concernant les visions municipales et les dépenses intentionnelles (Ndlr : la présentation a été transmise aux Conseillers par email le 17.12.2019). Il précise que les amortissements présentés ne comprennent pas les amortissements des comptes des égouts ni des comptes des déchets.

M. Daniel Dietrich le remercie et passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances, qui apporte quelques précisions à son rapport, à la demande de M. le Syndic :

- page 1, point 2, concernant l'augmentation de 0.3 ETP dans l'administration, il s'agit d'une combinaison d'une augmentation de 0.7 ETP au Bureau technique et d'une baisse de 0.4 ETP à la bourse.

- page 2, point 5, il manque un adverbe : « le montant budgété devra **notamment** permettre de mandater des experts ... »
- page 2, point 7, la Municipalité a décidé de créer un poste spécifique pour la location de la salle des Utins. Cela ne changera rien dans les budgets, mais permettra de montrer les détails sur ces locations.
- page 2, point 8, le montant mis à disposition par le Canton ne sera finalement que de 60% au lieu des 75% des dépenses, notamment pour le réseau routier. Ceci est dû au fait que le montant global sera réparti entre plus de communes que prévu.
- page 2, point 11, le montant de CHF 100'000.- sur la taxe de raccordement à l'égout n'est pas lié uniquement au quartier du Stand.

En complément à la présentation de M. le Syndic, il souligne que pour 2020 comme déjà pour 2019 et 2018, il y aura plus de dépenses que d'entrées. Cela ne pose pas trop de problèmes sur deux ou trois ans, mais une discussion sérieuse sur la politique fiscale notamment et la politique d'investissement devra avoir lieu. A terme, il faut équilibrer les comptes. Il a été décidé d'attendre la nouvelle péréquation pour en décider, mais il faudra en tenir compte notamment lors de l'établissement du Budget 2021.

M. Daniel Dietrich le remercie et demande s'il y a un autre membre de la commission qui désire s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

M. Peter Rothrock arrive à 20h20. Il y a donc 54 conseillers présents.

M. Daniel Dietrich procède à la lecture du budget par chapitres et rubriques générales et invite les conseillers à intervenir en cas de besoin.

M. Pierre Etter intervient concernant la rubrique 35, compte 350.4235.00 Locations diverses et demande confirmation que le montant des revenus pour 2020 sera d'environ CHF 7000.-.

M. Jerome De Benedictis, répond que la création de cette nouvelle ligne ne change rien à la teneur des chiffres du budget, il se peut simplement que le montant soit réparti pour une grande partie sur la salle des Utins et une petite partie sur les autres locations diverses. Les montants ne changent pas, mais ils pourraient être reportés sur d'autres lignes au moment des comptes.

M. Pierre Etter intervient à la rubrique 430 Routes, Horodateurs du parking de la Salle des Utins et voudrait savoir de quoi il s'agit.

M. Christian Müller répond qu'il s'agit de l'Horodateur au parking de la Salle des Utins, niveau -2, qui va entrer en fonction. Il restera ouvert en permanence et des places de parc seront louées à un tarif horaire de 0.50 / heure. Il est actuellement connecté mais pas encore en fonction dans l'attente des caméras de surveillance.

Plus personne ne demandant la parole M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le budget 2020 et le préavis municipal No 10/2019,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

d'adopter le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté.

### **5. Préavis N° 11/2019 – Crédit complémentaire au préavis 07/2014-1 : dépollution de la parcelle N° 1111**

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic et responsable de ce préavis, qui n'a rien à y ajouter.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la Commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission souhaite s'exprimer.

Personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal N° 11/2019
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE A LA MAJORITE (52 oui – 1 abstention)**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 290'000.- pour les frais de dépollution supplémentaires de la parcelle N° 1111,
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme par prélèvement sur la réserve générale.

### **6. Préavis N° 12/2019 – Demande de crédit pour la transformation des locaux du bâtiment de la Place du Saughey 6**

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Eric Maillefer responsable de ce préavis, qui précise les détails des amortissements :

Suite à la remarque de la commission des finances au sujet de l'amortissement du montant forfaitaire de résiliation de bail, la Municipalité souhaite préciser les détails des délais d'amortissement du montant du préavis, à savoir :

- travaux sur le bâtiment : 20 ans
- montant forfaitaire de résiliation du bail : prélèvement unique sur la réserve générale

Il donne lecture de la proposition d'amendement des conclusions du préavis. Il faudra donc voter tout d'abord sur l'amendement, puis sur le préavis lui-même. Il procède ensuite aux explications qui sont retranscrites ci-dessous :

*La Municipalité, voyant les difficultés arriver, il y a plus d'une année déjà, avait anticipé en contactant l'entreprise Volg, spécialiste du commerce de détail.*

*Le 25 octobre dernier, le tenancier de ce commerce a décidé, sans en avertir les autorités, de fermer l'épicerie, d'abord pour raison de vacances, puis pour raison de maladie. Fin novembre, le contact a pu être renoué entre la Municipalité et le responsable de l'épicerie. C'est à ce moment que la Municipalité a appris que l'épicerie ne rouvrirait pas.*

*Dès lors, deux possibilités se présentaient :*

- 1) Première solution : Attendre la fin du bail, en septembre 2020. En effet, le loyer étant payé jusqu'en novembre, aucun moyen juridique ne permettait de récupérer les locaux rapidement. Ainsi, en septembre 2020, les travaux de rénovation auraient pu

*être entrepris avec une date d'ouverture probable en décembre 2020 ou janvier 2021 au mieux.*

- 2) Seconde solution retenue : *Entreprendre des négociations très rapides, afin de trouver un accord pour récupérer les locaux le plus vite possible. Sans rentrer dans les détails, les prétentions, d'abord exorbitantes de l'épicier ont pu être ramenées au chiffre de Frs 50'000.- qui vous est soumis ce soir.*

*Parallèlement, la Municipalité a poursuivi et intensifié ses contacts avec la direction de Volg à Winterthur. Ainsi, si vous adoptez le préavis ce soir, le contrat avec Volg sera signé le 16 décembre prochain. La Commune récupérera les locaux vides fin décembre et les travaux débiteront début janvier. Le magasin, entièrement rénové ouvrira ses portes début avril 2020, date qui m'a été confirmée ce matin par la direction de Volg.*

*Par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la Municipalité vous demande d'accepter l'amendement et le préavis tels que présentés. Les habitants d'Echandens, et les personnes âgées plus particulièrement méritent une réouverture rapide de ce commerce, avec des prestations à la hauteur de la qualité de vie voulues par les autorités de ce village.*

M. Daniel Dietrich passe la parole à Mme Delphine Zurn, Présidente de la Commission achat et vente d'immeubles, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jacques Perrinjaquet, pour la Commission des finances, qui remercie la Municipalité des explications fournies. Il précise que le montant de CHF 50'000.- n'a pas à être amorti, mais doit être prélevé sur un compte ou une réserve. Il demande à ce que l'amendement corresponde bien à ce libellé. Il n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion sur le préavis 12/2019.

M. Pierre Etter demande pour quelle raison le montant du loyer, qui est actuellement de CHF 4'500.-, serait potentiellement moins cher pour la nouvelle entreprise.

M. Eric Maillefer répond que la fourchette de CHF 30-60'000.- sera probablement confirmée le 16 décembre prochain avec Volg. Le loyer sera plus faible puisqu'Volg débute l'activité. Il s'agira ensuite de 2% du chiffre d'affaires.

M. Pierre Etter le remercie et demande si un récupérateur de chaleur pour les frigos est bien nécessaire, suite à la remarque de la commission des finances, précisant qu'il n'est pas indispensable.

M. Eric Maillefer, sans entrer dans les détails techniques, répond qu'il s'agit d'une proposition de Volg. En hiver, il est profitable de récupérer cette chaleur, aussi bien au niveau environnemental qu'au point de vue pécuniaire. Cela entre dans les considérations écologiques à respecter.

M. Jacques Perrinjaquet revient sur le dernier paragraphe et relève une petite incohérence. Concernant le loyer, il est fait mention d'un seuil plancher et d'un seuil plafond qui ne sont pas encore fixés. Lors de la séance avec la commission des finances, M. le Syndic, évoquait les CHF 30'000.- minimum à CHF 60'000.- maximum par année. D'autre part, il évoquait une fourchette de 2 à 3%. Il demande si la Municipalité peut confirmer que les chiffres sont fixés.

M. Eric Maillefer confirme que le plancher est de CHF 30'000.- par année. Le pourcentage est de 2% du chiffre d'affaires avec un plafond encore à négocier, mais ce sera très probablement un plafond de CHF 60'000.-.

M. Peter Rothrock voudrait savoir quelle est la relation avec ce commerçant qui est au village depuis 10 ans et qui a parfois embauché des jeunes du village. Il demande comment cette relation s'est détériorée et comment sont les relations avec les autres commerçants en règle générale.

M. Jerome De Benedictis précise que la Commune a une excellente relation stable avec la majorité des commerçants, sans les citer. Il confirme que la relation avec l'épicier est devenue compliquée ces dernières années. La Commune a néanmoins toujours été à l'écoute de cette personne. Dans le cadre de cette affaire un peu malsaine, il était important que la Commune soit en contact permanent avec les autres commerçants qui avaient besoin d'explications. Il précise que suite à la reprise de la gérance des immeubles et commerces, les relations avec les commerçants se sont améliorées.

M. Peter Rothrock demande si la reprise par Volg comporte des risques et si d'autres distributeurs ont été consultés.

M. Eric Maillefer répond que tous les spécialistes du commerce de détail suisses ont été contactés. Il précise que Migros vient d'ouvrir un magasin à Préverenges, Denner est déjà bien présent dans la région et Coop n'est pas intéressé. Cela ne laisse que Volg. Il ajoute qu'au niveau des risques, le fait que Volg injecte CHF 500'000.- dans cette affaire montre que l'entreprise pense s'installer à long terme. Elle fait également un effort pour offrir des produits locaux et des produits « premiers prix » pour les familles.

Plus personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion. Il rappelle qu'il faut d'abord voter sur l'amendement proposée par la Municipalité et précise les conclusions modifiées, soit l'ajout à la partie décisionnelle « d'amortir la part du montant liée aux travaux sur le bâtiment sur un délai de 20 ans » et « d'amortir le solde soit les Fr. 50'000.- liés à la résiliation anticipée du bail, par un prélèvement unique sur la réserve ».

M. Jacques Perrinjaquet intervient pour rappeler qu'il ne s'agit pas « d'amortir » mais de « prélever » le solde.

M. Daniel Dietrich le remercie et confirme. Il est procédé au vote concernant l'amendement qui est accepté à la majorité (51 oui - 2 abstentions).

M. Daniel Dietrich procède à la lecture du préavis amendé :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal N° 12/2019
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE A LA MAJORITE**

(51 oui – 2 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 235'000.- pour la transformation des locaux du bâtiment de la Place du Saugey 6,
- d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie de l'investissement et/ou prélever ce montant sur nos liquidités,

- d'amortir la part du montant liée aux travaux sur le bâtiment sur un délai de 20 ans
- de prélever le solde, soit les Fr. 50'000.- liés à la résiliation anticipée du bail, par un prélèvement unique sur la réserve.

## **7. Election à la Commission de Gestion 2020**

M. Daniel Dietrich rappelle que les Conseillers ont reçu des explications concernant cette élection avec la convocation à cette séance. Il rappelle que cinq membres sont rééligibles. Il s'agit de Mme Céline Pache, MM. Jonathan Gandillon, Alex Martin, Philip Morel, Davide Piras et leur demande s'ils acceptent d'être candidats, ce qui est le cas. Il rappelle qu'il reste donc deux places vacantes et demande s'il y a des candidats.

Mme Céline Pache présente la candidature de M. Fabien Maillefer, qui accepte d'être candidat.

M. Daniel Dietrich le remercie et précise qu'il manque un candidat et attend des propositions.

Mme Sonya Bua Bolomey présente sa propre candidature au poste.

M. Daniel Dietrich la remercie et constate qu'il n'y a pas d'autre proposition.

M. Jacques Perrinjaquet intervient pour signaler qu'il n'estime pas crédible que le fils d'un municipal examine, en tant que membre de cette commission, le travail de son père. Il rappelle que M. Loïc Maillefer avait déjà occupé ce poste et n'avait évidemment pas siégé lors de l'interview de son père. Cela se reproduira forcément si M. Fabien Maillefer est élu. Il trouve malheureux que des enfants de municipaux soient dans la commission qui étudie la gestion de la Municipalité.

M. Daniel Dietrich le remercie de son intervention qui ne changera pas la proposition. Il répète les noms des sept candidats pour les sept places à la commission de gestion. Il propose d'élire ces candidats par acclamation, ce qui est fait.

## **8. Communications municipales**

**M. Jerome De Benedictis :**

### **1. Marché des produits locaux**

*La Municipalité a été approchée par un groupe d'habitants bénévoles pour l'organisation d'un marché des produits locaux au village, à Echandens.*

*Nous nous réjouissons beaucoup de cette initiative et vous invitons à réserver la date du samedi 13 juin 2020, au matin, pour cette manifestation.*

*Plus d'informations vous seront communiquées via nos canaux d'informations.*

**Mme Katharina Zurn :**

### **1. Collège du Chaney**

*Comme nous vous avons informé début novembre, la Municipalité a fermé la salle 3 au collège du Chaney suite à des infiltrations d'eau. La classe 6P a été entièrement déménagée dans la classe 1 (salle de dégagement) et y restera jusqu'à la fin de l'année scolaire.*

*Des mesures ont été prises pour assécher l'espace sous la toiture et pour que l'eau de pluie puisse s'évacuer à l'extérieur. Les éléments du plafond de la classe 3 seront remplacés et remis en place. Cette salle ne sera néanmoins pas utilisée ces prochains mois. La classe 2 reste disponible comme salle de dégagement.*

La Municipalité vous informera au printemps des travaux à entreprendre pour résoudre ce problème.

**M. Christian Müller :**

**1. Ch. des Jordils**

Les travaux de réfection du chemin susmentionné ainsi que le marquage des deux premières places de parc et du ralentisseur horizontal sont maintenant terminés.

Il reste toutefois quelques petites mises à niveaux de la bordurette granit côté parcelle 284 afin que ces dernières ne fassent plus de « vagues ».

**2. Ch. des Utins**

Comme vous l'avez peut-être constaté, un trottoir a été créé le long de la parcelle 208 sur son côté sud sur le bas du chemin des Utins, face à la sortie des parking souterrains. Il précise que l'enrobé a été posé ce jour.

**3. Rue du Saugey extension dit « Merminod »**

La sortie sur la rue du Château à côté de la place de jeux et en face de notre ancienne salle villageoise a été rouverte à la circulation. Suite à la période de mise à l'enquête publique, restée sans opposition et avec l'accord du service cantonal compétent, la signalétique a été modifiée dans ce sens.

**4. Parking séance conseil communal**

Je vous rappelle et vous remercie par avance, de ne pas utiliser les places de parcs côté sud du bâtiment, en effet, ces dernières sont réservées à l'usage exclusif des employés de notre service de voirie. Vous avez plus de 40 places à disposition dans nos deux parkings souterrains, 6 places sur le haut de la parcelle et 6 vers le cimetière.

Lors de la dernière séance du mois de novembre, il a été constaté que des véhicules étaient parqués hors des cases prévues à cet effet. Je vous informe que lors des prochaines séances, tous véhicules en infraction seront verbalisés.

**9. Communications du Bureau**

**Programme prévisionnel :** M. Daniel Dietrich rappelle que les Conseillers ont reçu le programme prévisionnel pour 2020 et demande à ce que ces dates soient réservées.

**Don jetons présence :** M. Daniel Dietrich rappelle aux Conseillers la possibilité d'offrir leurs jetons de présence tout au long de l'année à une œuvre choisie par le Bureau. Cette année un montant de CHF 1200.- a été récolté et sera transféré à la Paroisse avec mention « Cartons de Noël pour les familles d'Echandens ».

**Intervention de M. Markus Christen :** M. Daniel Dietrich revient sur l'intervention par email du 7 novembre, suite à sa propre intervention lors du dernier Conseil. M. Markus Christen se réfère à un article paru dans la FAO, traitant du redimensionnement des surfaces à bâtir et des impacts potentiels sur le PPA Grand-Pré. Après discussion avec M. le Syndic, il s'avère qu'Echandens n'est pas concerné par le redimensionnement. De plus, le projet de PPA Grand-Pré figure autant dans le PGA de la Commune que dans le PALM. En conséquence, il s'agit d'un projet inclus dans les planifications de développement communale, cantonale et de l'agglomération.

**Sortie Conseil :** M. Daniel Dietrich demande à l'assemblée de réserver la date du samedi 20 juin 2020, y compris une partie de la soirée.

**Bureau du Conseil :** Compte tenu des dernières discussions concernant la composition du Bureau et notamment le désir exprimé d'avoir une « rotation » plus régulière, M. Daniel

Dietrich annonce que MM. Jean-François Martin et Fabien Descoedres laisseront leur place de scrutateurs en juin 2020.

**Election conseil des Etats du 10 novembre 2019** : Les résultats sont :

Bulletins rentrés 696, bulletins valables 694 dont 7 blancs.

Obtiennent des voix : Olivier Français 436, Mmes Ada Marra 268, Adèle Thorrens 304, voix éparses 3, pour un total de 1011 voix.

### **10. Divers et propositions individuelles**

M. Thierry Lambelet annonce avec émotion sa démission pour raisons personnelles après 25 ans de « service », ceci avec effet au 31 décembre 2019.

M. Daniel Dietrich en prend acte avec regret. Il annonce que le premier « vient ensuite », M. Gilles Corbel sera contacté et, le cas échéant, assermenté lors de la prochaine séance du Conseil communal le 2 mars 2020.

Mme Catherine Paganuzzi annonce que la Ludothèque Toujou a fusionné le 27 novembre dernier avec la ludothèque de Préverenges et que la nouvelle association s'appelle désormais « Ludothèque toujours chouette ». Elle-même désirait passer la main en tant que présidente depuis deux ans, sans succès. Mme Corinne Roberto, qui a repris la présidence de la ludothèque de Préverenges, présidera la nouvelle association. La collaboration a commencé en septembre dernier avec l'ouverture tous les samedis matin dans les mêmes locaux à Echandens, ainsi que les mardis et jeudis après-midi à Préverenges. Les deux sites sont disponibles librement aux abonnés. Elle fait également un appel aux bénévoles et reste à disposition pour tout renseignement.

M. Luc Vittoz revient sur la fermeture de l'épicerie du village et demande si la Municipalité a prévu de faire une communication particulière à la population. Les habitants qui entendent des rumeurs et voient les locaux fermés sont inquiets.

M. Eric Maillefer répond que la Municipalité attendait la décision du Conseil de ce soir, ainsi que le délai référendaire obligatoire y relatif pour communiquer. Une large communication avec mention d'une date de réouverture sera alors faite.

M. Markus Christen revient sur l'atelier du projet PPA Grand-Pré du 25 novembre dernier. Il est interpellé par le fait que cet atelier fait croire que les Conseillers ayant refusé le préavis en juin 2018, n'ont pas compris l'ensemble du projet. Le fait de représenter le même projet avec l'appui du promoteur démontre une volonté d'enlever toute résistance de la part du Conseil. Il comprend cette stratégie, mais estime qu'elle ne respecte pas le vote de 2018. Il demande quelles étaient les démarches de la Municipalité suite au vote de juin 2018 jusqu'à la nouvelle présentation. Il aimerait également savoir s'il y a eu conflit au sein de la Municipalité entre leur fonction de conseiller municipal et leur avis personnel.

M. Jerome De Benedictis répond que la démarche visait à expliquer le préavis avec le soutien du promoteur et de l'urbaniste. L'urbaniste fait partie intégrante d'un projet d'affectation depuis le premier jour, au même titre que le promoteur qui a élaboré le projet. M. Jerome De Benedictis n'est pas d'accord avec le terme « stratégie ». Ce qui est très important, c'est qu'en 2008 le Conseil communal a donné mandat à la Municipalité de développer cette parcelle par un plan partiel d'affectation (PPA). Cette décision est toujours valable. La réalité des lois et de la situation actuelle, ainsi que l'appartenance d'Echandens au PALM depuis sa première mouture de 2007, font que cette parcelle doit être construite avec une densification à hauteur minima d'un IUS de 0.625, ce qui correspond pour un projet qualitatif au minimum à un rez+2.

Il n'y a donc pas de stratégie mais une persévérance vis-à-vis du fait d'un mandat dans le PGA de développer cette parcelle. L'étape 1, de décider où on développe est terminée. Il s'agit aujourd'hui de l'étape 2, soit de décider comment on développe.

C'est pourquoi la Municipalité propose ce PPA aujourd'hui avec les exigences minimales. Elle aurait pu présenter un autre projet, ce qui aurait généré une nouvelle procédure avec une nouvelle mise à l'enquête, mais avec le même IUS 0.625, ce qui correspond au projet présenté ou, en y mettant des villas, à 64 villas ! Le vote de juin 2018 et le sondage y relatif ont démontré une incompréhension, voire une méconnaissance du cadre légal par les Conseillers. La Municipalité a dès lors décidé de répondre aux interrogations. Il est clair que le Conseil communal reste maître pour décider et n'a aucune obligation de changer son avis. Il ne peut donc pas y avoir de « stratégie » de la part de la Municipalité. Des doutes et interrogations ont été émis et la Municipalité y a répondu. Quant à la procédure après le refus de juin 2018, elle a été largement expliquée lors de plusieurs séances du Conseil communal, y compris une procédure de justice, intentée par les promoteurs.

En ce qui concerne l'interrogation par rapport à un conflit entre un avis de conseiller municipal et son avis personnel, il ne comprend pas réellement la question.

M. Markus Christen reformule sa question et demande si la Municipalité a envisagé à un moment donné de remettre en cause la volonté exprimée en 2008.

M. Jerome De Benedictis répond qu'il s'agit d'une décision qui a généré dix années de travaux. Une fois que la parcelle a été colloquée en zone à développer par un plan de quartier dans le PGA, les travaux ont directement été lancés, probablement dès 2010, soit directement après l'acceptation du PGA. Le projet a subi plusieurs retards dû à la LAT, mais finalement le Canton a accepté le projet. A aucun moment il est permis d'interpréter une décision du Conseil communal sur un projet accepté et en travaux depuis dix ans.

M. Luc Martin remercie la Municipalité de l'organisation de l'atelier et demande si, lors du prochain préavis concernant ce projet, il y aura une nouvelle présentation durant laquelle il sera répondu à tout le Conseil communal, là où lors de l'atelier, il s'agissait de questions et réponses individuelles, ou s'agira-t-il d'un préavis avec une commission ad hoc comme d'habitude. Le délai habituel de dix jours pour que la commission se prononce risque d'être trop court puisqu'il y aura certainement beaucoup de questions.

M. Jerome De Benedictis répond que les délais pour ce préavis seront plus longs afin de permettre à la commission de siéger à plusieurs reprises si nécessaires. Les interrogations qui sont apparues lors de l'atelier ont été notées et des réponses seront apportées dans le préavis. Il invite les conseillers à poser des questions en amont de la séance à la commission ad hoc afin que celle-ci puisse les traiter.

M. Dominique Tavel signale qu'il n'y a pas de commission d'urbanisme issue du législatif. Il souligne que la commission consultative d'urbanisme, qui est une commission hors conseil communal, n'a pas force de loi. Pour la suite, il estime qu'une commission d'urbanisme devrait exister au sein du Conseil communal.

M. Daniel Dietrich le remercie de la remarque dont il sera tenu compte lors des prochaines discussions avec M. le Syndic.

M. Jerome De Benedictis répond que la commission municipale d'urbanisme a été consultée bien en amont du projet. Pour le préavis lui-même, c'était une commission d'objet du Conseil communal qui avait siégé.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Dietrich clôt le point 10.

## 11. Paiement des indemnités

M. Daniel Dietrich invite Mme Martine Comte à procéder aux paiements des indemnités.

M. Daniel Dietrich passe ensuite la parole au Syndic pour son discours de fin d'année. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

*Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

*Je terminais mon discours en 2018 par cette phrase : "C'est une année bien remplie qui touche à sa fin !". Je ne connaissais malheureusement pas encore la définition d'une année bien remplie.*

*Notre magnifique village évolue dans des proportions qui nous réjouissent beaucoup mes collègues et moi-même. A peine les projets les plus urgents sont-ils terminés que les suivants, tout autant attendus, sont initiés. C'est là le dynamisme d'une Commune et c'est un magnifique signe de vitalité et d'enthousiasme. Alors je ne vais pas entrer dans le détail de ce qui a été fait ni de ce qui est à faire, je souhaite simplement vous dire que votre Municipalité est prête et pleine d'enthousiasme à l'idée de porter les importants projets qui nous attendent ces prochains mois !*

*Pour cela, nous comptons sur vous, chers Conseillères et Conseillers Communaux, pour mener à bien ces prochaines étapes que la Municipalité souhaite franchir avec vous. Nous aurons besoin de votre engagement, de votre pragmatisme et de votre engouement, mais également de votre implication et de vos remarques constructives pour rendre Echandens conforme à l'image que l'on s'en fait : un village moderne, paisible, dynamique et surtout, un village qui plaît à ses habitants ! C'est pour tout cela que vous jouez un rôle primordial !*

*Parallèlement à tout cela, nous nous réjouissons de poursuivre avec persévérance une politique qui fait la part belle à la qualité de vie et aux interactions entre les gens, car nous sommes persuadés que ce n'est que par ce biais-là que nous maintiendrons l'ambiance chère aux Echandelières et aux Echandeliers qui règne dans le village. Et le prérequis pour cela réside justement dans les rencontres et les interactions avec les gens. Vous l'avez compris : nous faisons face à un cercle vertueux ! Plus nous nous rencontrerons et nous échangerons, plus nous améliorerons la qualité de vie à dans le village. Au contraire, le silence et l'isolement pourraient engendrer une dégradation de ce climat si particulier que nous avons ici. Alors c'est dans cette optique que nous mettons actuellement en place plusieurs mesures qui vous donneront d'autant plus envie de vous mêler aux autres Echandelières et Echandeliers lors d'événements à venir. Le repas des bénévoles en était un premier aperçu !*

*Pour terminer, au nom de la Municipalité, je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, de merveilleuses fêtes de fin d'année et je me réjouis une fois de plus de poursuivre ce mandat avec vous, chers collègues, et avec vous, chères conseillères et conseillers.*

*Merci pour votre attention, et le prochain moment d'échange commence maintenant car ... le bar est ouvert !*

M. Daniel Dietrich clôt la séance vers 22:00.

Le Président :



Daniel Dietrich



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer